

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2016.236

Marmande le 26 novembre 2016

## Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 7 novembre 2016

### Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 28 octobre 2016 s'est réuni le lundi 7 novembre à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : Jacqueline CORREGES, Josette JACQUET, Joël HOCQUELET, Karine BRETAGNE.

Pouvoirs : de Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY, de Josette JACQUET à Philippe LABARDIN, de Joël HOCQUELET à Sophie BORDERIE

-----

Monsieur Alain VERDIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise qu'une modification a été faite sur l'annexe du dossier n°24 Ouverture dominicale pour l'année 2017 pour les commerces de la Ville de Marmande.

M. le Maire fait un préambule sur l'actualité marmandaise. Il revient sur les visites ministérielles à Marmande notamment sur celle de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la santé chargée des Personnes handicapés et de la lutte contre l'exclusion (Ségolène Neuville.). A l'époque aucune invitation n'avait été envoyée à la mairie pour venir saluer Madame La Ministre.

Récemment une nouvelle visite de trois ministres : Manuel VALLS, Matthias FEKL, et Jean-Jacques URVOAS s'est faite à Marmande.

M. le Maire explique que pour lui la situation était embarrassante. Il avait en effet prévu de s'absenter quelques jours et cette annonce lui a été communiquée une dizaine de jours avant son départ mais rien n'était confirmé.

Il s'est interrogé sur ce qu'il y avait à inaugurer à Marmande, et fut étonné que cela concerne un site qui fonctionne depuis plus de deux ans, et était prêt à annuler son voyage.

M. le Maire s'est renseigné sur le déroulement de cette visite ministérielle. La Mairie de Marmande avait droit à une personne dans le cortège, en conclusion elle n'était pas prévue.

Il souligne que les élus n'étaient que des « faire-valoir », et n'a pas jugé bon d'annuler ses vacances.

M. le Maire explique que ce n'est pas sa notion du rapport républicain et estime que les maires sont élus démocratiquement et qu'ils ont droit au respect.

Laurence Valay a donc été désignée pour représenter le conseil municipal.

M. le maire juge que tout le monde a le droit de faire campagne mais pas de piétiner autrui. Il explique qu'il ne s'est pas senti respecté, ni la mairie, ni les marmandais, qu'il avait lu dans la presse que les annulations voyages existaient.

M. le Maire précise qu'il y a des choses qu'il ne peut accepter, et que tout le monde doit se respecter.

Il précise qu'une autre visite ministérielle devait avoir lieu dans le cadre du dossier PIA Jeunesse mais qu'elle a été annulée, mais que cependant tout s'est déroulé dans le plus grand respect républicain.

M. le Maire annonce qu'un hommage sera rendu le dimanche 13 novembre en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

#### Dossier n° 1 – Charte de l' élu marmandais

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit l'adoption de la charte de l' élu local pour clarifier les missions des élus locaux, faciliter leur exercice dans leur mandat.

M. le Maire précise qu'un travail collectif a été fait en amont.

Il remet la charte et précise qu'elle n'est pas parfaite mais qu'elle colle à la réalité de terrain. Il souhaitait la présentation de cette charte avant la fin de l'année pour sa mise en place en Janvier.

S.BORDERIE intervient, elle n'a pas de remarques à faire sur la première partie puisque ce sont les termes de la loi, par contre pour la seconde partie elle souhaite soulever deux points essentiels : le devoir de réserve et la loyauté.

S.BORDERIE précise que le conseil municipal n'est pas soumis à droit de réserve, les élus ne sont pas des fonctionnaires. Pour elle le droit de réserve signifie ne pas jouer son rôle d' élu. Elle rappelle que le rôle d'un élu est de s'exprimer, être transparent, ce qui va à l'encontre de l'article 7 de cette charte : « Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Elle précise qu'il est évident que dans les commissions comme par exemple les commissions d'appel d'offres la confidentialité est de mise.

Elle revient également sur le terme « loyauté » qui pour elle est un terme valable pour la majorité mais pas pour l'opposition.

S.BORDERIE considère que la loyauté n'est pas un mot approprié à la charte de l' élu. Elle conclut : cette charte convient aux élus de la majorité et non à ceux de l'opposition.

M. le Maire est surpris et ne s'attendait pas à ces remarques. Pour le terme de loyauté il souhaite s'expliquer par rapport à plusieurs critiques faites sur les réseaux sociaux.

M. le Maire précise que l'opposition a été invitée à écrire cette charte que son représentant présent a validé. Il fallait tout simplement le dire avant. Pour la confidentialité, il explique qu'il souhaite éviter que les informations fuient après les commissions, ce qui peut discréditer certaines personnes, et cela s'est produit dans une ville dont Marmande est proche.

Il précise que donner des informations avant qu'elles ne soient officialisées est un mauvais comportement et qu'il y a là une forme de confidentialité qui ne doit pas sortir des commissions.

En ce qui concerne la loyauté il précise qu'il ne demande pas d'être loyale vis-à-vis d'une décision, la critique est possible. La loyauté de décision n'implique pas l'acceptation de la décision. M. le Maire cite l'exemple de l'élection américaine. Il veut juste que les décisions du Conseil Municipal soient respectées.

M. le Maire explique qu'il comprend que l'opposition est surprise par les termes « Droit de réserve », « Confidentialité » mais le terme de loyauté absolument pas.

Il souligne que les décisions doivent être respectées.

P.MAURIN intervient, la charte est selon lui juste et logique dans sa forme et dans sa présentation mais il aimerait savoir sur le fond le facteur décisionnel et le non-respect de cette charte quelles sont les conséquences ?

M. le Maire explique que le non-respect de la charte n'entraîne pas de sanction cependant quand elle est signée on peut renvoyer tout contrevenant à ses engagements et ce publiquement (engagement personnel et collectif). Chacun sera placé par rapport à sa promesse.

M. le Maire en profite pour féliciter P.MAURIN, il explique qu'il a voulu exprimer, réagir à sa manière. Il souligne qu'il trouve cet acte très courageux, un défi difficile mais maîtrisé. Il demande à P.MAURIN de faire partager son périple à tous à la fin Conseil Municipal.

A.MAHIEU intervient elle précise qu'elle a partagé l'élaboration de cette charte mais pas la rédaction.

Elle précise que chaque élu doit avoir un comportement digne, exemplaire, respecter son engagement, il n'y a pas de compromis pour les valeurs humaines. Elle souligne qu'il ne faut pas oublier la bienveillance, la libre discussion, non sectaire et partisane.

Elle fait quelques commentaires, le devoir de discrétion concerne l'administration. Il subsiste un point délicat selon elle : comment poursuivre si les élus de l'opposition votent contre une décision.

M. le maire ne demande pas la promotion mais le respect de la Charte faite ensemble pour le bien-être de la commune.

L.VALAY prend la parole et explique qu'elle a participé à l'élaboration de cette charte. Pour elle le terme fondamental est l'éthique. Elle précise que nous ne sommes pas dans la réglementation mais dans le devoir de confidentialité.

Elle rappelle qu'en commission les informations sont confidentielles notamment pour des sujets comme le financement, les structures, les associations, le personnel.

Il est nécessaire d'avoir cette réserve par rapport à l'information donnée.

Elle conclut en précisant que l'éthique est un comportement pas une réglementation prévue dans les textes.

M. le Maire est heurté par la suppression du terme loyauté, et précise pour l'opposition qu'il leur demande d'être actifs et loyaux vis-à-vis des décisions auxquelles ils participent.

A.MAHIEU intervient à nouveau et précise qu'il est évident que pour des sujets comme le personnel la confidentialité prime.

M.CERUTI félicite P.MAURIN. Il précise qu'il n'a pas participé à la mise en œuvre de cette charte.

Il précise qu'en Conseil la démocratie respire. Pour lui avec cette charte on enfonce une porte qui n'a pas lieu d'exister. Il ne voit pas l'intérêt et annonce qu'il ne votera pas pour mais qu'il respecte la décision. Il pense qu'il faut revoir le statut de l'élu.

M. le Maire est d'accord avec le statut de l'élu mais rappelle que la charte a l'avantage de poser les choses.

Pour M. CERUTI la loyauté ne sera pas dictée par cette charte mais dictée par la décision il cite l'exemple du sens interdit, et conclut en disant qu'il serait bien de retarder l'apparition de cette charte.

M. le Maire entend les commentaires sur la confidentialité et le devoir de réserve.

Il propose de passer au vote mais précise qu'une modification sera apportée à la page 3.

Votants : 32 Abstention : 01 (Michel CERUTI) Exprimés : 31 Contre : 04 (S.BORDERIE – F.FIGUES – C.CILLIERES – J.HOCQUELET) - Pour : 27- Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 2 – Présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté Val de Garonne Agglomération

M. le Maire revient sur le début de la mandature où les prospectives montraient que l'agglomération allait droit dans le mur. En 2016, le budget allait devenir négatif.

Après présentation des prospectives il y avait urgence à prendre des décisions. Il était hors de question de laisser l'agglomération être mise en cessation de paiement.

En 2015 des mesures urgentes de restriction ont été prises.

Une évaluation a été faite, évaluation qui a conduit à analyser le fonctionnement.

M. le Maire précise que des décisions doivent être prises. Les domaines non prioritaires seront abandonnés. L'agglomération est importante pour les investissements sur le territoire cependant M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de garantir de mener à bien les investissements si cela continue ainsi.

Un facteur essentiel à ne pas oublier : l'équité.

M. le Maire relève 2 défauts :

- les familles supportent les ordures ménagères
- pas de participation des entreprises au traitement des ordures ménagères.

Il donne un exemple une grande administration comme le centre hospitalier produit environ 100 000 € d'ordures ménagères, mais bénéficie de redevances spéciales. Pour M. le Maire tout le monde doit payer ce qu'il produit et rajoute que plus on trie moins on paie.

C'est inadmissible que ce soit les familles qui paient.

Il explique que le territoire est passé à la CFE (Contribution Foncière économique du territoire) et qu'avec la mise en place de la CFE ces entreprises ont bénéficié de cette niche fiscale pendant 4 ans. Les bases ont été revues et l'agglomération a opté pour un retour sur les précédentes cotisations, mais sans rattrapage.

M. le Maire explique que ces entreprises sont remises à niveau. Il est nécessaire de garantir une équité sur le plan fiscal de l'agglomération.

M. le Maire laisse la parole à P.CESAR pour la présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté Val de Garonne Agglomération. P.CESAR précise que cette année elle propose une présentation sous forme de film didactique plus pédagogique.

M.CERUTI s'interroge sur 2 points : sur la fermeture du centre de loisirs pendant les fêtes de Noël pourquoi ce choix a-t-il été fait ? Et sur les transports urbains à savoir le nombre d'arrêts et l'augmentation du prix de 50 % à 300 %. Il entend que la collectivité doit faire des choix.

M. le Maire explique qu'avec l'évolution du budget il y a eu 700 000 € de perte sur les transports. C'est une réalité quand la facture est là il faut la régler. Les prix des transports étaient très bas et les transports à la demande faisaient doublon avec les transports collectifs (ex : jeunes). Il y avait un problème d'organisation important qu'il a fallu remettre en ordre. Il rappelle que toutes les décisions prises sont des préconisations des élus communautaires. Pour le prix du transport deux choses à savoir : le prix est le prix moyen des créneaux nationaux. M. le Maire pense qu'il faut favoriser le transport régulier pour que les personnes qui en ont besoin soient favorisées.

Pour le centre de loisirs le budget ne permettait pas la fermeture d'une seule semaine. Ce sont des réalités contre lesquelles on ne peut rien, des chiffres que l'on ne peut ignorer.

M.CERUTI rappelle qu'une baisse de 20 % a été notée dans les fréquentations des transports. Il précise que les gens les plus modestes ont des difficultés, leurs revenus sont parmi les plus bas (ex : Baylac / Gravette)

M. le Maire conclut que l'on peut avoir toutes les revendications mais garder un système comme il était, c'était augmenter les impôts.

Il remercie P.CESAR pour sa présentation.

Dossier n° 3 : Restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un Centre social à Marmande.

M.CALZAVARA présente le dossier. Elle rappelle les questions posées aux personnes à savoir :

- Lieu d'accueil et d'échanges
- Action Prévention et projets avec les jeunes adultes (ateliers d'informations et de théâtre)

M.CALZAVARA rappelle que les résultats de l'enquête figuraient dans les documents envoyés.

Le cabinet d'études a mis en évidence les missions du Centre Social.

Les 4 missions et objectifs du futur centre social sont :

1. Equipement à vocation sociale globale  
Favoriser l'accueil de tous dans un souci de mixité sociale et d'accès au droit.  
Répertorier, promouvoir et susciter l'émergence d'actions facilitant l'autonomie ;  
Créer et développer des possibilités d'insertion et de formation donnant accès à l'autonomie sociale et professionnelle
2. Etre une structure à vocation familiale et pluri-générationnelle soit :  
Favoriser l'émergence de services et projets adaptés aux besoins des familles du territoire c'est çà dire favoriser l'émergence de services et projets adaptés aux besoins des familles du territoire et soutenir les parents et familles en situation de vulnérabilité.
3. Etre un lieu d'animation de la vie sociale en favorisant l'implication des habitants à l'élaboration et la gestion du projet, l'accès à des temps d'échanges et de loisirs, en identifiant autrui comme un acteur ressource de la vie associative.
4. Etre un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices en assurant une veille sociale à travers des relations partenariales confortables et de proximité.

M.CALZAVARA présente le rétro-planning global des orientations qui court jusqu'en Septembre 2017.

Elle rappelle que l'aide de la CAF va permettre le recrutement d'un directeur début décembre et conclue en précisant que pour être une réussite ce projet doit être en adéquation avec les envies et les attentes des Marmandais.

Elle souligne que ce centre social sera attendu sur sa capacité à lutter contre les inégalités.

S.BORDERIE se demande si les habitants des quartiers voisins iront dans ce centre social. Elle s'interroge : ce centre social ne va-t-il pas conforter les habitants de ce quartier à rester exclusivement dans ce quartier.

M. le Maire précise que les quartiers ont été dessinés et que le quartier de la Gravette ne souhaitait pas faire partie d'un autre quartier. Il insiste sur le fait qu'il n'existe plus de stigmatisation. Les événements politiques de la ville attirent de manière à aller en dehors de ce quartier.

M.CALZAVARA explique que le centre social se trouve à cet endroit car l'opportunité du lieu existait, c'est une question financière.

Le centre social sera pour toute la ville et ceci sera mis en avant. Les actions devront être déportées, et il s'agira également de faire rentrer des gens dans ce quartier. La mixité est un défi.

M.CERUTI intervient et revient sur le fait que précédemment la Maison du Temps libre est devenue la Maison de quartier. L'appropriation de tous fut difficile.



M.CERUTI se dit qu'il faudrait peut-être faire la même chose en centre-ville et dans le quartier du Château d'eau.

Il souligne que les gens se sentent mieux à la Gravette. Ils proposent la mise en place d'éducateurs de rues.

M. le Maire conclue que lorsque le centre social sera opérationnel toutes les idées seront étudiées.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers n°4 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable – Partie Nord et Sud de la Commune de Marmande

Dossiers n°5 : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune de Marmande - Partie centrale - Année 2015

S.CARBONNET présente les deux dossiers.

M.CERUTI intervient en insistant sur le fait qu'il ne faut pas augmenter les charges sur les habitants. Il ne souhaite pas d'augmentation du prix de l'eau. Il suggère de la faire avec des grands groupes. Il aborde la loi Nôtre qui dicte un transfert la compétence à l'agglomération. Il n'a pas l'impression que la réflexion soit amorcée.

M. le Maire précise que M.CERUTI a raison sur 2 points. Le prix de l'eau est conforme au coût de la vie, il est normal qu'il évolue.

Il rappelle que la collectivité est dans une démarche de construction, qu'il existe une relation de confiance avec les délégataires, qu'il y a déjà eu des désaccords mais que lorsque chacun y met du sien il est possible d'avancer correctement.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un domaine qui doit nous conduire à nous interpellier sur la santé public. Retrouver des produits utilisés pour les sols cela doit nous interpellier.

M. le Maire s'interroge si un jour des produits de dégradation (produit vendu en grande surface par exemple) sont retrouvés que va-t-il se passer.

M. le Maire doute que les services juridiques de la mairie permettent à la collectivité de se défendre. C'est là que l'on arrive aux limites des accords.

Concernant la prise de compétence la réflexion sera reprise car le délai approche.

M. le Maire pense qu'il faut étudier ce dossier et que toutes les lumières sont les bienvenues car il s'agit d'un dossier très compliqué. La station d'épuration de Thivras fonctionne mieux, le problème est quasiment réglé et remplit à merveille sa mission.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 : Synthèse Commission Extra-Municipale de la citoyenneté

B.MANIER présente le dossier.

La première commission extra-municipale de la Citoyenneté a eu lieu en Janvier 2016. Il a été demandé aux Conseils de quartiers de prioriser les projets pour l'année.

La municipalité a rendu compte des demandes des Conseils de Quartiers. Les services techniques ont listé toutes les interventions par nature, par coût, par quartier. Un document (préparé par le service Citoyenneté) retraçant les travaux réalisés en instance, les demandes prioritaires a été remis aux représentants de quartiers. Chaque représentant détenait donc un tableau de bord pour donner les résultats aux habitants de leur quartier. Les chiffres ont été apportés au 1<sup>er</sup> octobre 2016 date à laquelle les travaux se sont arrêtés.

C.MEURDRAC souligne que ce document est très complet et symbolise le travail fait en partenariat avec les services techniques entre autre et les citoyens.

Les visites de terrain se sont déroulées sur 10 mois, 10 quartiers pour montrer les différents problèmes rencontrés avec une mise en valeur de l'existant.

Tous les services participent. La Police Municipale remarque certaines choses, le service environnement également et font remonter les choses.

Il donne une précision 161 réalisations sur 268 demandes soit 60 %.  
Au 31 décembre le pourcentage est plus intéressant qu'au 30 septembre.

Pour compléter C.MEURDRAC a présenté un tableau budgétaire. Les budgets sont différents entre 2017 et 2020.

Il cite des exemples de travaux demandés : numérotation des voies, numéro des maisons, mobilier urbain.

Il rappelle que tout part d'un constat des citoyens. Le travail du service urbanisme ici est une traduction très fine des efforts faits, émulsion participative. Il y a une démarche très intéressante. Le mobilier urbain ne sera pas posé au hasard, il y a derrière une réflexion, sondage auprès de la population. Le travail est mené par les représentants de quartiers en lien avec les services municipaux.

C.MEURDRAC explique que dans premier temps il y a eu une concentration sur le quotidien, être à l'écoute.

Le représentant de quartier se présente comme un auditeur, il récolte et transmet. Cela lui donne une certaine crédibilité. Il est important pour eux de montrer sur le terrain les choses arrivent.

C.MEURDRAC souligne qu'il y a aujourd'hui cette envie d'aller plus loin sur le terrain.

L'objectif étant de savoir comment le quartier fonctionne, de poser un diagnostic de terrain, et comment construire le quartier utopique de demain.

Chaque quartier a son identité. On peut amener à ce qu'il y ait des améliorations « Marmande de demain ».

B.MANIER conclut qu'il est important de voir des gens qui leur ressemblent, leur donner envie d'avoir envie.

Un exemple de projets à développer : la voie verte.

M.CERUTI intervient et souligne les nets progrès faits depuis le début du mandat, mais il émet des doutes sur certains quartiers comme par exemple le quartier du Château d'eau.

Il précise qu'il ne faut pas laisser la moitié de la population « sur le carreau » et parle de quartiers patchworks.

Il rappelle que les gens ont un sentiment d'insécurité et propose d'expérimenter un îlotier. Les habitants ont besoin d'être rassurés.

M. le maire est conscient que le quotidien est difficile et souhaite tenter cette expérimentation d'ilotage. Il précise que la municipalité dispose d'un PC mobile opérationnel et cette expérimentation d'ilotage se ferait à moindre coût. Il propose donc d'y réfléchir.

Concernant la voie verte elle ne va pas s'arrêter dans notre ville. Des négociations sont en cours avec la SNCF directement avec la Région et le réseau ferroviaire.

M.CALZAVARA répond à l'intervention par rapport à l'intervention de M.CERUTI et précise que nous sommes en veille urgence sociale, gendarmerie, la Police Municipale, Saint Vincent de Paul, les travailleurs sociaux, que de nombreux acteurs interviennent pour aider trouver des solutions.

Elle alerte sur les limites de l'intervention du domaine public notamment pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques, qui refusent les soins la prise en charge ; Elle cite les personnes en addiction. Elle explique qu'il y a des limites légales et que la mise en place d'un îlotier n'est pas la seule solution.

M.CERUTI tient à préciser qu'il n'a pas dit qu'aucune action n'était faite.

Il souhaite savoir où en est la voie verte.

M. le Maire explique que tout est à articuler mais le problème vient du coût des financements sont proposés et il va falloir se concentrer entre Marmande et Casteljaloux.

B.MANIER précise que deux études sur l'usage du vélo à Marmande ont été faites une en 2011, et en 2015.

Le quartier du château d'eau ne sera pas mis à l'écart des voix cyclables. Les habitants doivent participer au débat c'est le béa-bas. Rien n'est imposé. Il faut une prise de conscience du quartier. A la Gravette beaucoup d'investissements, Marmande se développe harmonieusement.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 : Création du règlement intérieur du Conseil des Sages

S. DE LAMARLIERE présente le dossier et le règlement élaboré par le conseil des Sages.

S.BORDERIE fait une remarque concernant l'âge des candidats (soit avoir plus de 60 ans et être dégagé de toute activité professionnelle) cela lui semble restrictif et pense qu'il serait intéressant de réfléchir sur ce point.

M.CERUTI partage le point de vue de S.BORDERIE. Il s'interroge aussi sur le fait que le Maire désigne les membres et propose un tirage au sort.

M. le Maire précise que malheureusement il n'y a pas assez de candidatures pour ce procédé.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 : Lancement d'une enquête publique - Classement dans le domaine public et déclassement dans le domaine privé de diverses parcelles

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 : Dénomination et numérotation de voies dans le quartier de Magdeleine-Bouilhats-Dispans

M. CERUTI souligne que les lieux –dits ne sont pas mentionnés sur les panneaux.

M. le Maire précise que ce n'est pas mentionné dans ce dossier mais que cela a été pris en compte lors des visites sur sites et que ce sont des demandes émises par Conseils de quartiers.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 : Protocole de préfiguration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine  
Modification de l'enveloppe financière

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 11 : Tarif location des chalets de Noël

A.MAHIEU s'interroge sur le coût et demande s'il n'est pas envisager de les acheter.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'achat de fait mais une étude est cours au Centre technique pour la construction des chalets.

S.BORDERIE s'interroge sur les tarifs les prix des branchements différent par rapport à ceux annoncés sur le site Internet.

S. DE LAMARLIERE rectifie il ne s'agit pas de la même chose.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 : Convention de prestations Communication – Rotary Club

M.CERUTI s'interroge : « est-ce le cas pour toutes les associations ? »

M. le Maire explique que tout a été généralisé, clarifié. Il y a un conventionnement avec le service communication. Il faut faire la demande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité



Dossier n°13 : Octroi protection fonctionnelle à deux agents du service Propreté

M. le Maire explique qu'il arrive de plus en plus fréquemment que des agents soient agressés et parfois de façon raciste d'où la Journée des Portes Ouvertes pour que les Marmandais puissent voir comment se passe une journée de travail, qu'ils puissent venir échanger. Il précise que deux agents du Service Propreté ont été mis en joug et que cela est inacceptable.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 14 : Octroi protection fonctionnelle à un agent municipal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 : Décision modificative n° 1 du budget annexe du Parc de Stationnement de la ville de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 16 : Décision modificative n° 1 du budget annexe du SPANC de la ville de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 – Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 18 : Décision modificative n° 1 du budget annexe d'Assainissement de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 : Effacement de dettes

A.MAHIEU trouve gênant que les noms figurent.  
M. le Maire précise que c'est la loi.

Dossier n°20 : Modification du tableau des emplois de la Ville

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 : Modification de la délibération 2016-A-13 portant convention de mise à disposition du service agriculture, patrimoine et politiques contractuelles au profit de la commune de Marmande pour le suivi du patrimoine.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 22 : Subvention exceptionnelle au Football Club Marmandais

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 : Dossier n°23 – Avenant à la Convention d'Objectifs entre la Mairie de Marmande et l'U.S.M. Rugby

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 : Ouverture dominicale pour l'année 2017 pour les commerces de la Ville de Marmande.

S.BORDERIE souhaite savoir si tout est bien équilibré entre les commerces du centre-ville et les commerces en périphérie.

M. le Maire précise que le travail a été mené avec les associations des commerçants.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 : Conventions relatives à la saison culturelle commune entre les communes de Marmande et Tonneins

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 26 : Convention relative à la saison culturelle entre la commune de Marmande et l'Office de Tourisme du Val de Garonne.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 27 : PIA Jeunesse : Convention d'application de la Ville de Marmande dans le projet Terrador – Programme d'investissement d'avenir pour la jeunesse.

S.BORDERIE félicite les actions menées, les ateliers jeunes, ce qui va permettre d'être un moteur sur le territoire.

M.CERUTI pense qu'il serait intéressant d'y associer les associations syndicales. Selon lui les projets restent institutionnels. Les associations syndicales peuvent également orienter.

M. le Maire rassure M.CERUTI en soulignant qu'il va y avoir un comité d'orientations et de perspectives et des représentants des organisations syndicales seront conviés mais elles interviendront dans une vision globale.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 : Attribution d'un Fonds de Concours d'investissement au Sdee 47. Travaux d'infrastructure de recharge de véhicules électriques – Place Birac

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement au Sdee 47. Travaux d'infrastructure de recharge de véhicules électriques – Place De La Couronne

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 30 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement au Sdee 47. Travaux d'infrastructure de recharge de véhicules électriques – Place Du 14 Juillet

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 31 : Attribution d'un fonds de Concours d'investissement au Sdee 47. Travaux d'infrastructure de recharge de Véhicules électriques – Place De La Laïcité

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

**Décisions :**

- ♦ Décision n° 2016.203 - 06.09.2016 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi une Histoire » animé par Jean Pierre AVINENT
- ♦ Décision n° 2016.204 - 08.09.2016 - Contrat de maintenance matériel et logiciel et de Télé-maintenance exploitation solution de badgeage
- ♦ Décision n° 2016.206 - 12.09.2016 - Remboursement des frais d'hébergement, de transport et de restauration, concernant Messieurs PY Johan et PERE Lionel  
Déplacement à PAU pour une formation obligatoire CNFPT
- ♦ Décision n° 2016.207 – 13.09.2016 - Convention de formation avec la ligue de l'enseignement (5 Agents en services civiques)
- ♦ Décision n° 2016.208 – 16.09.2016 - Convention de Partenariat entre la Commune de Marmande, le Comité Départemental de Rugby 47, le Lycée Val de Garonne et l'U.S.M. RUGBY
- ♦ Décision n° 2016.209 20.09.2016 - Fête des vendanges
- ♦ Décision n° 2016.210 22.09.2016 - Festival Urbance – Organisation du battle
- ♦ Décision n° 2016.211 – 23.09.2016 - Soutien à l'association Mondo'Clowns
- ♦ Décision n° 2016.212 – 26.09.2016 - Cycle de conférences d'histoire de l'Art 2016/2017  
Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2016.213 – 26.09.2016 - Détails de la grille des tarifs de la saison culturelle 2006/2017
- ♦ Décision n° 2016.214 – 30.09.2016 - ZLM Productions - Noël
- ♦ Décision n° 2016.215 – 30.09.2016 - Coupe et vente de Peupliers à La Fillhole
- ♦ Décision n° 2016.216 – 30.09.2016 - Loisirmatic - Noël
- ♦ Décision n° 2016.217 – 03.10.2016 - Balade en calèche – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.218 - 03.10.2016 - Modification de tarif dans le cadre du Festival Urbance
- ♦ Décision n° 2016.219 – 07.10.2016 - Domino – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.220 – 10.10.2016 - Contrat de service de l'application MELODIE relative à la gestion de l'état-civil
- ♦ Décision n° 2016.221 – 11.10.2016 - Contrat de cession avec l'association « Silverbrass »
- ♦ Décision n° 2016.222 – 12.10.2016 - Illuminations de Noël 2016-2017-2018 Marché n°16.10
- ♦ Décision n° 2016.223 – 12.10.2016 - Festival Urbance – atelier Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2016.224 – 12.10.2016 - Festival Urbance –Démonstration de danse Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2016.225 – 12.10.2016 - Supervision de la réalisation des Passes-tête.
- ♦ Décision n° 2016.226 – 12.10.2016 - Les marionnettes d'Aquitaine – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.227 – 13.10.2016 - Fourniture de matériaux de bâtiment Marché n°2015-01Avenant n°3 Lot 8 matériaux de construction.
- ♦ Décision n° 2016.228 – 13.10.2016 - Mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes de Coussan au profit du Comité des fêtes de Coussan
- ♦ Décision n° 2016.229 – 14.10.2016 - Festival Urbance –Concert
- ♦ Décision n° 2016.230 – 14.10.2016 - Festival Urbance – Atelier de danse Hip/Hop/Contemporain
- ♦ Décision n° 2016.231 – 14.10.2016 - Festival Urbance –Atelier DJ
- ♦ Décision n° 2016.233 – 14.10.2016 -Réhabilitation de Couverture Zinguerie des Bâtiments Communaux Marché n°16.08 – Avenant n° 1 – Lot n° 2
- ♦ Décision n° 2016.234 – 14.10.2016 - Festival Urbance – animation Graffiti
- ♦ Décision n° 2016.235 – 20.10.2016 - Festival Urbance – Location de jeux
- ♦ Décision n° 2016.236 – 14.10.2016 - Festival Urbance – Performance de Graffiti
- ♦ Décision n° 2016.237 – 17.10.2016 - Convention de formation avec Action Secours 47 (Monsieur RIGHINI Jean-Claude et Monsieur MARROT Stéphane)
- ♦ Décision n° 2016.238 – 17.10.2016 - Convention de formation avec L'ISFME (Monsieur Jérôme LACOUR)
- ♦ Décision n° 2016.239 – 17.10.2016 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Réaménagement des espaces publics et des voiries du quartier du marché à Marmande Marché n°16.01

- ♦ Décision n° 2016.240 – 17.10.2016 - Festival Urbance –Stage écriture Slam/Rap
- ♦ Décision n° 2016.241 – 17.10.2016 - Location 7 chalets – Fête de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.242 – 21.10.2016 - Festival Urbance – Concert poétique Slam
- ♦ Décision n° 2016.243 – 19.10.2016 - Avenant au contrat de service de l'application ASTRE GF relative à la gestion financière
- ♦ Décision n° 2016.244 – 19.10.2016 - Avenant au contrat de service de l'application IMUSE relative à la gestion du Conservatoire
- ♦ Décision n° 2016.245 – 20.10.2016 - Convention pour l'intervention dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- ♦ Décision n° 2016.246 – 20.10.2016 - Loco-Live – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.247 – 20.10.2016 - Christmas Jazz Band – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.248 – 20.10.2016 - Inauguration de la Piste d'Athlétisme Venue de Yoann KOWAL
- ♦ Décision n° 2016.249 – 20.10.2016 - Festival Urbance –Location jeux DIFINTEL
- ♦ Décision n° 2016.250 – 20.10.2016 - Festival Urbance –Prise de vue Battle
- ♦ Décision n° 2016.251 – 20.10.2016 - CONTRAT DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre EGLISE NOTRE DAME
- ♦ Décision n° 2016.252 – 20.10.2016 - Loco-Live – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.253 – 20.10.2016 - Christmas Jazz Band – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.254 – 21.10.2016 - Festival Urbance – atelier Human Beat Box
- ♦ Décision n° 2016.255 – 21.10.2016 - Festival Urbance – Hébergement d'artistes semaine
- ♦ Décision n° 2016.256 – 21.10.2016 - Festival Urbance – Prestation/démo/ atelier sports urbain
- ♦ Décision n° 2016.257 – 21.10.2016 - Festival Urbance – Hébergement d'artistes Week-end
- ♦ Décision n° 2016.258 – 21.10.2016 - Festival Urbance – Prestation et démo de danse
- ♦ Décision n° 2016.259 – 21.10.2016 - Festival Urbance – spectacle de danse Hip-hop/contemporain

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 45 et propose à P.MAURIN de présenter son voyage.

P.MAURIN souhaite avant tout rétablir la vérité sur des bruits de couloirs concernant sa non-fidélité à M. le Maire. Devant tous il répète sa fidélité.

M. le Maire le rassure et souligne qu'il faut laisser courir les bruits et précise que c'est exactement ce qu'il disait en début de séance avec la charte « on vote et on avance »

P.MAURIN a souhaité se rallier à la cause du député Jean-Louis LASSALLE et partir à la rencontre des français en parcourant à pied Marmande / Paris pour porter les doléances de chaque Français rencontré à l'Assemblée.

L'émotion était forte.

Il a écouté, noté tous les témoignages, les remarques sur les impôts, les charges, les suppressions de subventions, les problèmes d'accompagnement pour les enfants handicapés.

Il relate une expérience extraordinaire, une véritable aventure qui lui a permis de conclure qu'il y a une véritable angoisse de l'avenir, les gens se sentent abandonnés politiquement.

B.CAMPS intervient, elle tenait à préciser que K.BRETAGNE lui avait remis son pouvoir mais malheureusement pour raisons professionnelles elle est arrivée en retard et n'a pu le remettre.

Le Secrétaire de séance,  
Alain VERDIER



Le Maire de Marmande,  
Daniel BENQUET

